

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Mathilde Gauthier

<https://www.cadre21.org/membres/3f7b7ba37200f25d551c75b1>

Date d'obtention : 2023-09-19 15:20:15

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

- 1- Il est important de suivre les étapes du protocole SEXTO.
- 2- On doit bien connaître notre mandat ainsi que celui des autres personnes impliquées pour être sûr de bien intervenir.
- 3- On doit prendre le temps de bien évaluer la situation avant d'enclencher le protocole / avant d'intervenir avec les personnes impliquées

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

- 1- J'ai maintenant une ligne directrice à suivre en cas de sexto
- 2- Je sais quelles informations recueillir
- 3- Je suis plus outillé pour intervenir correctement en présence de sexto

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

- 1- bien respecter les étapes
- 2- être bienveillante
- 3- partager les informations pertinentes seulement